



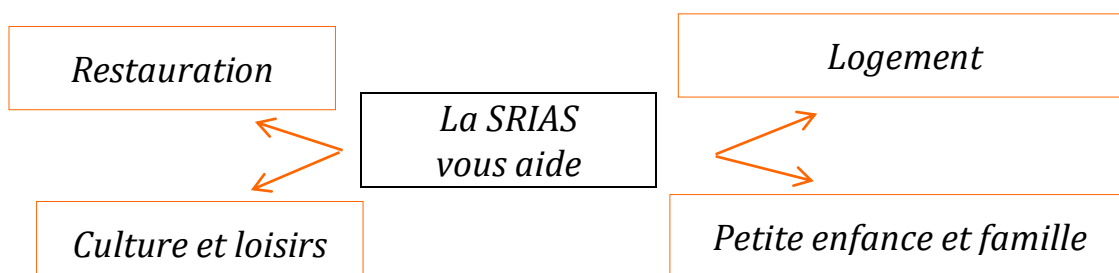
SRIAS

Vous êtes agents de la fonction publique de L'État (titulaire, contractuel, retraité).

En complément des prestations d'action sociale de votre ministère, la Section Régionale Interministérielle de l'Action Sociale (SRIAS) est à votre disposition.

Son rôle : Vous informer et vous proposer, dans la limite des crédits disponibles, des prestations interministérielles d'action sociale de proximité auxquelles vous avez droit.

Son objectif : faciliter la conciliation de votre vie personnelle et familiale face à vos contraintes professionnelles.



La CFDT, à l'initiative de la création des SRIAS, continue à se mobiliser pour :

- ✓ Améliorer leur fonctionnement (augmentation des moyens humains et financiers) sur tout le territoire et en Outre-Mer ;
- ✓ Développer l'information vers l'ensemble des agents actifs et retraités ;
- ✓ Prendre en compte les retraités dans le calcul du budget des SRIAS ;
- ✓ Augmenter le parc de logements et de places en crèches pour les Agents de l'État ;
- ✓ Créer davantage de dispositifs de logement temporaire pour les mobilités et les situations d'urgence sociale.

Pour plus d'information sur votre SRIAS et ses prestations :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/sections-regionales-interministerielles-daction-sociale-srias>

N'hésitez pas à contacter vos représentants CFDT, ils sont à votre écoute pour vous permettre de mieux concilier vie privée et vie professionnelle.

Les militants CFDT engagés dans toutes les SRIAS agissent pour une action sociale de proximité.

SUIVEZ
L'ACTUALITE
DE LA CFDT
FONCTIONS
PUBLIQUES



Contact CFDT